



Newsletter Droit Social Harlay Avocats | Décembre 2022

**Toutes les entreprises ont jusqu'au 12 décembre 2022 pour
s'inscrire au compte AT/MP sur net-entreprises.fr**

En effet, depuis le 1er janvier 2022, tous les employeurs, quel que soit leur effectif, doivent satisfaire cette obligation.

Notez que le compte AT/MP donne accès aux entreprises à un certain nombre de services gratuits :

- bilan individuel des risques professionnels permettant de se comparer avec les autres entreprises de mêmes taille et secteur ;
- service de demande en ligne des Subventions Prévention TPE ;
- ou encore accidents du travail et maladies professionnelles récemment reconnus impactant les futurs taux.

En l'absence d'inscription avant le 12 décembre 2022, l'employeur s'expose à des pénalités pouvant aller de 200 € à près de 620 € par salariés en fonction du nombre de salariés.

A vos claviers et souris !



Harlay Avocats